
COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Réunion du 28/01/19

Présents : MM. J-P LEDUC (Président) , M. P. ALEXANDRE, M. H. SOULE . M. PANARIELLO Mme RUPERT

Excusé (es) : MM. Y. AVOIRTE (CD), L. JOUBERT

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

COURRIER

519112 LIMAY ALJ

RAPPEL

Courrier de la ligue de Paris ile de France,

Extrait du procès-verbal de la réunion de la commission Régional de Discipline du 07/11/2018, nous informant d'une suspension de terrain d'un match ferme et d'un match avec sursis à l'équipe U19 DE LIMAY ALJ.

Pris note du courrier de LIMAY, la commission vous informe que le terrain de MAGNANVILLE est situé à moins de 10km de LIMAY, et ne peut donc être accepté.

Compte tenu des difficultés météorologiques, la Commission décide de modifier le match concerné, en l'appliquant au match ci-dessous :

MATCH DU 17/02/2019

53331.2 LIMAY ALJ 1 / HARDRICOURT -MEZY US 1

La commission vous demande de nous indiquer le terrain concerné avec un accord officiel de la mairie avant le 06/02/2019 à 12h.

500605 ST CYR AFC

Courrier nous informant de l'arrêté municipal de la fermeture de terrain du 07/01/2019 au 10/03/2019.

Après vérification aucun changement du calendrier n'est nécessaire pour les équipes foot à 11.

-

DEMANDES

SENIORS

D3-A du 24/02/2019

50261.2 MAGNANVILLE FC 1 /CHANTELOUP LES VIGNES US 2

Demande de MAGNANVILLE de reporter ce match à sa date initiale du 19/05/2019.

La commission vous rappelle que vos terrains sont indisponibles à cette date pour travaux.

VETERANS

D4-B DU 27/01/2019

51205.2 JOUY EN JOSAS US 11 / VESINET FC 11

Pris note des courriers du VESINET et JOUY EN JOSAS.

La commission note qu'aucun arrêté municipal n'a été fourni, que le club de JOUY EN JOSAS a prévenu par mail le club du VESINET le samedi 26/01/2019 à 16h21mn.

Après avoir noté qu'aucun joueur de JOUY EN JOSAS n'était présent le dimanche et que le club du VESINET s'était déplacé,

La commission dit match perdu à JOUY EN JOSAS, moins 1 point 0 but pour en attribuer le gain au VESINET, 3 points 0 but (ART 20 du RS du DYF).

U15

D5-F DU 19/01/2019

55179.1 MONTIGNY LE BTX AS3 / ELANCOURT OSC 3

La commission demande aux deux clubs de nous confirmer le résultat du match.

FUTSAL

D1-U DU 26/01/2019

54258.1 GUYANCOURT ES1/ TRAPPES YVELINES 1

Pris note du courrier de GUYANCOURT la commission dit match à jouer le 16/02/2019.

D1-U DU 27/01/2019

50017.2 MONTESSON US 1 /MARLY LE ROI US 1

Pris note du courrier de MARLY et DE MONTESSON.

La commission rappelle au club de MONTESSON qu'il doit fournir la liste des matches concernés en cas d'arrêté municipal, et appelle par ailleurs que tous mails envoyés au district doit être fait à partir de la boîte officiel du club.

COUPE DU COMITE SENIORS

20/01/2019

59787.1 GUYANCOURT ES 2 / MAISONS LAFITTE FC 2

La commission dit match à jouer le 31/01/2019 à 20h.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

SENIORS

D5-B DU 27/01/2019

50544.2 CARRIERES/SEINE US 2 / VERSAILLES JUSSIEU 1

Pris note du courrier de CARRIERE/SEINE.

DEMANDES DE RAPPORT

CRITERIUM U10

POULE A du 19/01/2019

59857.1 MONGTIGNY LE BTX AS 11 / CONFLANS A FC 11

La commission demande aux deux clubs un rapport concernant la non utilisation de la FMI.

U13F

POULE A DU 19/01/2019

59927.1 VERSAILLES 78 FC1 / VOISINS FC 1

La commission demande aux deux clubs un rapport concernant la non utilisation de la FMI.

COUPE DES YVELINES CDM

20/01/2019

59776.1 MAURECOURT FC5 / VOISINS FC 5

La commission demande aux deux clubs un rapport concernant la non utilisation de la FMI.